

du bétail approuve les étalons et conduit divers projets en vue d'encourager la production de meilleurs types d'animaux.

Saskatchewan.—Le ministère de l'Agriculture comprend les branches suivantes: service représentatif agricole, bétail, grandes cultures, industrie laitière, statistiques, associations coopératives et marchés et une division de l'apiculture. La branche du bétail et de l'élevage s'occupe de l'examen et de l'inscription des étalons; de l'achat des bêtes à cornes, moutons et porcs et leur revente à crédit aux cultivateurs, et de l'enregistrement des marques de bétail. On a créé sous l'autorité d'un statut des régions de reproducteurs de races pures afin d'éliminer les reproducteurs indésirables et d'améliorer la qualité du bétail. La branche de l'aviiculture s'occupe de la sélection des volailles, du classement des dindons et des services d'incubation. La branche des grandes cultures et récoltes cherche à améliorer les procédés de culture et du travail du sol et à encourager l'utilisation de meilleures graines de semence pour les céréales et les plantes fourragères, et s'occupe de l'éradication des mauvaises herbes et de l'extermination des insectes nuisibles. La branche de l'industrie laitière est chargée de la classification de la crème à toutes les crémeries, encourage l'amélioration du troupeau laitier par les épreuves auxquelles elle soumet les vaches laitières et fait exécuter les dispositions de la loi sur les produits laitiers au sujet des licences, des inspecteurs et des cautionnements à fournir par les exploitants. Le bureau de la statistique, en liaison avec le Bureau Fédéral de la Statistique, dirige un service de renseignements sur les cultures et collige la statistique annuelle du bétail et des emblavures. La branche des associations coopératives et des marchés sanctionne au moyen de chartes l'existence d'associations fondées en vertu de la Loi des Associations Coopératives, encourage et facilite les ventes collectives de bétail et de volailles et publie toutes les quinze jours une mercuriale établissant une liaison entre vendeurs et acheteurs. Tel qu'établi, le Service des Représentants agricoles, est divisé en deux districts. Des hommes possédant les qualités requises s'occupent sur place des travaux d'avancement et de renseignements, et mettent en œuvre les méthodes préconisées par le ministère. Une division de l'apiculture a été organisée pour aider les apiculteurs dont l'industrie se développe substantiellement. Enfin, le ministère organise des sociétés d'agriculture auxquelles il verse des subventions, mais c'est le collège d'Agriculture de l'Université de Saskatchewan qui centralise les activités de ces Sociétés.

Alberta.—Les principaux services du ministère de l'Agriculture de l'Alberta sont les suivants: le bétail, la culture du grain, l'industrie laitière et la culture mixte. Les cercles et les foires y sont aussi encouragés et les associations féminines rurales y sont maintenues avec l'assistance du Women's Bureau; il y a dix agronomes régionaux et deux écoles d'agriculture; un service spécial y est chargé d'établir les statistiques et de dresser les rapports sur les récoltes. Enfin on y donne des cours abrégés et on y tient des journées champêtres. Certains domaines de l'agriculture font depuis quelques années le sujet d'une attention plus suivie de la part du ministère. Ce sont: l'apiculture, l'aviiculture et la lutte contre les mauvaises herbes, la vente et la production de graines de semence enregistrées, l'agrandissement des cultures fourragères et des pâturages, les cercles de jeunes où l'on s'occupe de l'étude du grain et de l'élevage, les foires scolaires et les associations pour l'engraissement du bœuf.

Colombie Britannique.—Le département de l'Agriculture comporte trois divisions principales, savoir: l'administration générale, l'industrie animale et les plantes. L'administration générale se répartit en plusieurs branches telles que les statistiques, l'assistance aux expositions d'automne, la distribution des publications, les relevés du sol, l'inspection des ruchers, la surveillance des cercles de fermiers